



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

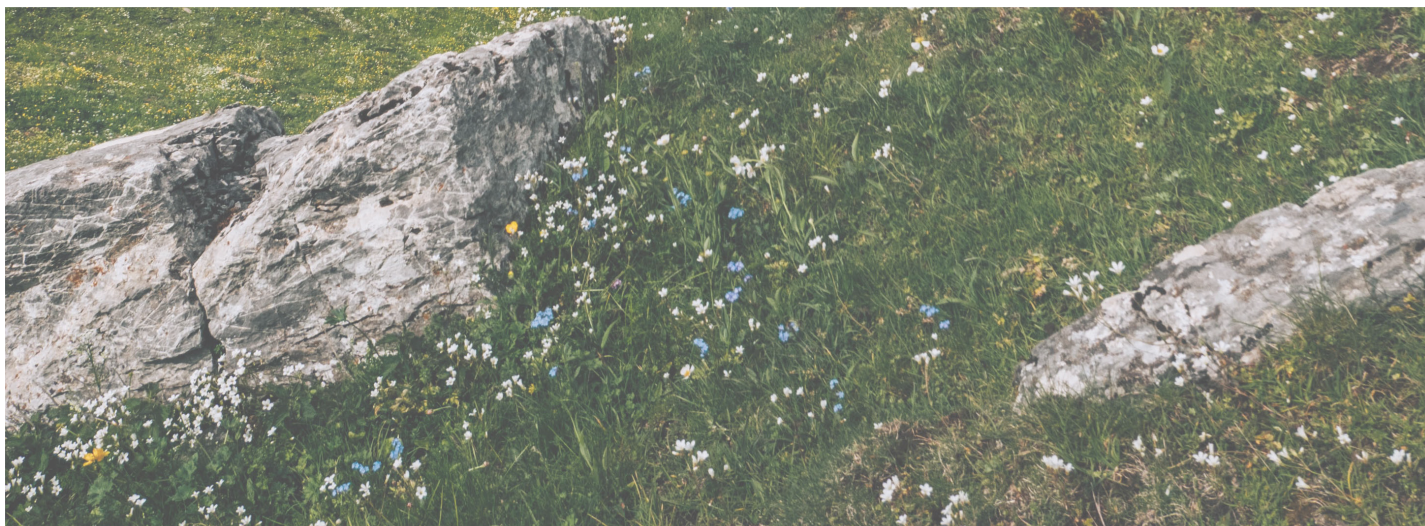
*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Préfecture des Pyrénées-Atlantiques





L'année 2021 a été une année de transition marquée par la poursuite de la gestion de la crise sanitaire et la volonté de donner un rebond économique à l'ensemble des partenaires du département. Ce rapport d'activité des services de l'Etat illustre ces deux volontés en commençant sa présentation sur deux focus : l'un relatif à la crise COVID et le second sur le plan de relance.

Ainsi, alors que l'année a été marquée par différentes phases (confinement, couvre-feu, fermetures d'établissements recevant du public...) et par la mise en place d'une vaccination massive, au gré de l'évolution des indicateurs, il convenait de relever un défi important : celui de maintenir notre économie.

Le plan de relance a permis à l'Etat de distribuer près de 352 millions d'euros dans le département à tous les publics concernés :

- ✓ 150 M€ en faveur des entreprises ;
- ✓ 111 M€ en faveur des collectivités territoriales ;
- ✓ 47 M€ en faveur des particuliers ;
- ✓ et enfin, 44 M € pour les autres publics (associations ou autres).

Pour autant, les services de l'Etat n'en ont pas oublié leurs missions principales.

Ils ont continué à assurer **la sécurité du citoyen**. D'ailleurs, le 5 mai 2021, je signalais avec Mme et monsieur les procureurs de la République de Pau et Bayonne, insi qu'avec le président du conseil départemental le plan départemental de prévention de la délinquance. De même le 1er octobre 2021, a été créée la maison de protection des familles pour lutter encore plus efficacement contre les violences intrafamiliales.

La protection de la population et du territoire est restée une préoccupation majeure pour garantir un cadre de vie au citoyen. Illustrée notamment par la mise en place d'un plan d'actions sur le bassin de Lacq ou la signature du nouveau règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, le 8 décembre 2021.

L'accompagnement de publics ciblés a permis de travailler sur **la cohésion sociale**, essentielle pour que les plus vulnérables ou les plus éprouvés ne soient pas en reste.

Parce que les objectifs de l'Etat sont pluriels et ses défis de plus en plus ambitieux, tout en garantissant sa permanence, il **doit sans cesse se réinventer et se réorganiser** en recherchant à chaque fois une meilleure visibilité pour ses partenaires et un fonctionnement plus simple et optimisé.

L'année 2021 a ainsi vu l'apparition de deux nouveaux services :

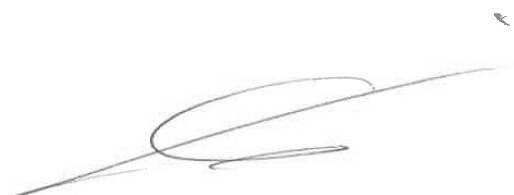
Tout d'abord, au 1er janvier, le secrétariat général commun qui offre une prestation de services sur toutes les fonctions supports à la préfecture, aux deux sous-préfectures et aux trois directions départementales interministérielles.

Ensuite, le 1er avril, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), fruit de la fusion entre l'UD DIRECCTE et la DDCS a vu le jour cherchant simplification, transversalité, performance et innovation.

Enfin, **l'Etat se modernise** et utilise maintenant les nouvelles méthodes de travail développées au plus fort de la crise : visio conférence et audio conférence, consultations dématérialisées afin de garder le lien avec les élus et raccourcir les délais, et communique au moyen des réseaux sociaux, tels que Facebook ou Twitter, et Instagram depuis peu.

Pour continuer à œuvrer avec détermination sous ce double objectif visant à contenir la crise sanitaire et à préserver l'économie de notre département, les fonctionnaires de l'Etat ont montré leur engagement et leur adaptabilité et je les en remercie.

Éric SPITZ
Préfet des Pyrénées-Atlantiques

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

SOMMAIRE

FOCUS 1 : La crise COVID dans les Pyrénées-Atlantiques	p8
Traitement sanitaire et enjeux économiques	
FOCUS 2 : Le plan de relance et la situation économique dans les Pyrénées-Atlantiques	p16
► 1/ La sécurité	p20
1.1 Bilan de l'accidentologie 2021	p20
1.2 La lutte contre la délinquance	p23
1.3 La lutte contre l'immigration irrégulière	p28
► 2/ La protection de la population et du territoire	p32
2.1 La prévention des risques naturels et technologiques	p32
2.2 La protection des consommateurs	p41
2.3 La protection de l'économie contre les trafics	p44
2.4 La protection du territoire et du patrimoine	p47
► 3/ La cohésion sociale et l'accompagnement des publics	p54
3.1. L'accompagnement de publics ciblés	p54
3.2. L'accompagnement particulier de la jeunesse	p59
► 4/ Un État permanent en évolution	p62
4.1. L'État en quelques chiffres	p62
4.2. De récentes évolutions structurelles	p66
4.3. L'État se modernise !	p72



► FOCUS 1

La crise COVID dans les Pyrénées-Atlantiques

Traitement sanitaire et enjeux économiques

Durant l'année 2021, plusieurs indicateurs ont servi à suivre l'évolution de l'épidémie de Covid-19 :

- ✓ Le taux d'incidence¹ s'est établi en moyenne à 175 pour 100 000 habitants pour le département sur l'ensemble de l'année 2021. Toutefois, il faut savoir qu'il a été très fluctuant puisque ont été relevés :
 - ▶ un minimum de 23,4 pour 100 000 habitants en juin ;
 - ▶ et un pic maximum de 1562,1 pour 100 000 habitants en décembre.

¹ Taux d'incidence : il correspond au nombre de personnes infectées sur une semaine dans une population de 100 000 habitants.

² Taux de positivité : rapport entre le nombre de cas positifs et le nombre de tests effectués (antigénique / PCR) exprimé en pourcentage.

- ✓ Le taux de positivité² a grandement fluctué également, oscillant entre 2,3 % au mois d'août lorsqu'il était à son minimum et 12,1 % au mois de décembre lorsqu'il a atteint son maximum ;
- ✓ Le nombre de décès liés à une infection Covid-19 s'est établi à 267 en milieu hospitalier et 49 en EHPAD, soit un total de 316 décès en 2021 dans les Pyrénées-Atlantiques.

Au gré de ces indicateurs, différentes mesures ont été prises par le gouvernement pour endiguer l'épidémie :

- ✓ Un confinement du 3 avril au 3 mai 2021, avec limitation de déplacement dans un rayon de 10 km autour du domicile sans attestation ;
- ✓ Des couvre-feux du 16 janvier au 20 mars de 18h00 à 6h00, du 20 mars au 19 mai de 19h00 à 6h00, du 19 mai au 9 juin de 21h00 à 6h00 et du 9 juin au 20 juin de 23h00 à 6h00 ;
- ✓ La fermeture des bars et restaurants, ainsi que des musées, cinémas, théâtres, bibliothèques, parcs et festivals jusqu'au 19 mai (date de réouverture partielle) ;
- ✓ La mise en place de jauges pour les lieux accueillant du public jusqu'au 30 juin.

► **Cette crise sanitaire s'est traduite par une activité soutenue de la part du cabinet du préfet chargé de coordonner les actions des services, d'assurer l'ordre public et de communiquer sur la crise sanitaire.**

Ainsi :

- 92 arrêtés ont été pris (port du masque, mesures de freinage, fermeture d'écoles...);
- 2 154 mesures d'isolement/quarantaine ont été transmises aux forces de sécurité intérieure pour contrôle ;
- Près de 2 200 établissements et 10 800 personnes ont été contrôlés au titre du passe sanitaire.

L'année 2021 a vu les services s'organiser pour permettre la meilleure couverture vaccinale possible de la population.

Calendrier de vaccination :



- ▶ **dès le 18 janvier** : vaccination des personnes âgées résidant en établissements (notamment EHPAD), ainsi que des professionnels travaillant à leur côté ;
- ▶ **peu après** : les personnes âgées de 75 ans et plus ainsi que les publics prioritaires en fonction de l'âge décroissant et des facteurs de risques ;



- ▶ **début mars 2021** : instauration du dispositif « **aller vers** » : vaccination des publics les plus vulnérables, sur des territoires éloignés des centralités (Haute-Soule par exemple) avec la mise en place **d'équipes mobiles** ;



- ▶ **juin 2021** : séances de sensibilisation suivies de vaccinations **pour les publics précaires**.
 - 1058 injections réalisées par le Centre Hospitalier de Pau ;
 - 506 injections effectuées par le centre de vaccination et la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) du Centre Hospitalier de la Côte Basque.

La délégation départementale de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) ont été au cœur du dispositif de vaccination et ont permis :

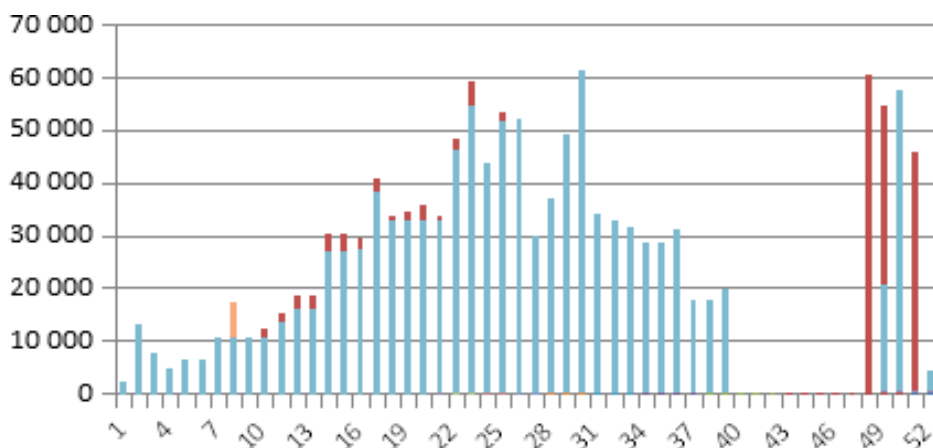
- ▶ l'ouverture de 34 centres de vaccination fixes et 2 centres de vaccination mobiles avec pour objectif un maillage du territoire aussi fin que possible desservant les zones rurales et les grandes agglomérations ;
- ▶ l'obtention d'un des meilleurs taux de vaccination de France : au 28 décembre 2021, 80,6 % de la population a reçu une 1ère injection et 79,4 % un schéma complet ;
- ▶ l'organisation d'une *Cellule locale d'aide à l'isolement* permettant la mise en quarantaine dans des hôtels et portage des repas pour les personnes en demande ;

Ainsi, 140 sapeurs-pompiers, 30 infirmiers et 20 personnels administratifs et techniques du SDIS se sont relayés au centre de vaccination de Pau.

Nombre total de doses par vaccin pour 2021 :

pfizer	astrazeneca	moderna	TOTAL
1 133 860	6 800	172 900	1 313 560
85,5 %	0,5 %	13,0 %	

Nombre de doses reçues par vaccin et par semaine en 2021 :



La crise sanitaire et en particulier son impact sur l'économie a accéléré les mutations du marché du travail et fait émerger de nouveaux enjeux autour de la formation professionnelle ainsi que des transitions dans les parcours des personnes.

Ainsi, en 2021, la DDETS a concentré ses efforts sur :

✓ Le soutien au maintien des emplois et des compétences.

- Pour ce faire, elle a instruit de nombreuses demandes d'activité partielle bien qu'en diminution par rapport à 2020 (-56 %) mais a surtout noté une croissance forte de l'activité partielle de longue durée (APLD) avec une augmentation de 272 % par rapport à 2020 avec 268 autorisations.

- En parallèle, le FNE-Formation a été mobilisé : environ 2000 salariés employés dans les établissements bénéficiant de l'AP/ APLD se sont formés en 2021 pour un total de 2200 heures et une durée moyenne de 28h par stagiaire. Les fonds engagés par l'Etat et conventionnés avec les OPCO (opérateurs de compétence) ont dépassé les 2,6 M€.

- A noter également **un soutien renforcé vers les structures d'insertion par l'activité économique** (SIAE) afin de soutenir la croissance de l'IAE et développer les parcours d'insertion au bénéfice des publics les plus éloignés du marché du travail. Le département a vu ainsi la création de trois nouvelles structures, correspondant à **une augmentation de 5 %**.

L'augmentation des salariés en insertion s'est également établie à 5 % avec 478,8 ETP en décembre 2021.

- Mais surtout, il est important de souligner un soutien sans précédent axé sur les démarches partenariales de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des deux **Territoires d'Industrie Pays Basque et Lacq-Pau Tarbes**, avec notamment 160 000€ de financements attribués.

Enfin, l'accompagnement des TPE/PME dans leur organisation du travail, la qualité de vie au travail et la gestion des compétences, a été réalisé via la **Prestation de Conseil en RH** (PCRH) qui a pu être mobilisée pour 42 entreprises pour un montant de subventions de 112 290 € en cofinancement des OPCO.

- ✓ Le maintien d'un investissement fort dans les filières essentielles du département grâce aux fonds suivants :

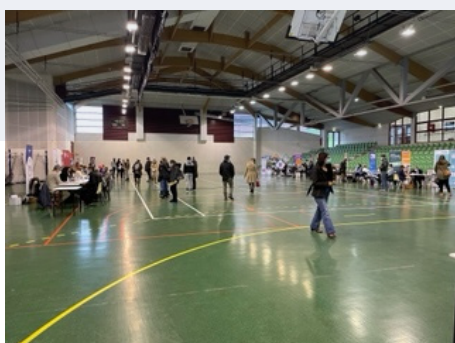
- Fonds de modernisation des filières aéronautiques ;
- Fonds de soutien aux secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie ;
- Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires.

Dans le département 31 entreprises ont été bénéficiaires en 2021.

- ✓ La sécurité des travailleurs et le respect de leurs droits fondamentaux avec notamment :

- Pour une meilleure prévention face aux risques covid 19 les agents de contrôle de l'inspection du travail ont veillé à ce que les entreprises mettent réellement en œuvre les mesures sanitaires du protocole national pour assurer la protection des salariés ;
- Une lutte contre toutes les irrégularités majeures : contrôle des irrégularités principales sur la consommation d'activité partielle (taux majorés des secteurs protégés taux horaires) ou encore la lutte contre les situations de travail illégal et prestations de service internationales (PSI) illégales (687 interventions).

Le **FORUM** initié par la DDETS s'est tenu le 7 décembre à Hasparren au cours duquel pas moins de 150 personnes se sont déplacées. L'évènement portant sur **l'Emploi, la Formation et la reprise ou création d'entreprise** a regroupé en un lieu unique mis à disposition par la commune d'HASPARREN l'ensemble des partenaires : *Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, ERIP Conseil Régional, GEIQ Agri-Qualif, GEIQ A Lundi UIMM, UMIH, AGROCAMPUS 64, CMA, CCI, ANEFA, OPCO 2I, AFT OTRE, Pôle formation Adour.*



AFIN DE LIMITER LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES ENTREPRISES QUI ONT SUBI NOTAMMENT DES FERMETURES ET LES PARTICULIERS QUI ONT PARFOIS ÉTÉ MIS EN CHÔMAGE PARTIEL, LA DDFIP EST INTERVENUE

Depuis le début de la crise sanitaire, les services des Finances publiques du département ont effectué :

- ✓ Le versement du fonds de solidarité (412 millions d'euros versés à plus de 25 000 entreprises) ;
- ✓ L'instruction de demandes de prêts garantis par l'État (étude des difficultés financières de 16 entreprises employant 237 salariés pour un montant total de 3 millions d'euros de dettes fiscales et sociales) ;
- ✓ Des reports d'échéances fiscales, une accélération des remboursements de crédits d'impôt et des facilités déclaratives ;
- ✓ La réception de plus de 100 000 usagers aux guichets ;
- ✓ L'accueil de 15 000 usagers sur rendez-vous.





► FOCUS 2

Le plan de relance dans les Pyrénées-Atlantiques

» LA GOUVERNANCE DU PLAN DE RELANCE DANS LE DÉPARTEMENT

Depuis décembre 2020, le plan de relance s'appuie sur l'association des acteurs du territoire en proposant trois formations distinctes sur les volets :

- ✓ Des entreprises ;
- ✓ De l'agriculture ;
- ✓ Et des collectivités territoriales.

Des actions ont été menées en parallèle :

- ▶ Présentation des principaux dispositifs du plan aux acteurs économiques par les sous-préfets d'arrondissement ;
- ▶ Initiation de points presse et de webinaires sur les actions en faveur du numérique, des entreprises et plus généralement des lauréats ;
- ▶ Création et diffusion de Newsletters sur les réseaux sociaux afin d'informer des avancées du plan de relance dans le département ;
- ▶ Relais de 27 informations aux filières économiques, chambres consulaires et collectivités territoriales, listant les dispositifs d'aide, leur actualisation et les appels à projets successifs ;
- ▶ Rencontres et visites du préfet auprès des lauréats officiellement annoncés.

➤➤ LES EFFETS DU PLAN DE RELANCE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Au 31 décembre 2021, l'État a distribué près de 352 millions d'euros dans le département dans le cadre du plan de relance.

Ce montant a été réparti de la manière suivante :

148,9 M€ pour les entreprises ;

111,5 M€ pour les collectivités territoriales ;

47,6 M€ pour les particuliers ;

43,9 M€ pour les autres publics (associations ou autres structures).

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Les mesures les plus marquantes pour les entreprises ont été :

- ✓ Une baisse des impôts de production pour un montant total de 76,2 M€ officialisée au 1er semestre 2021 ;
- ✓ Le choix de 29 lauréats sur les 4 principaux appels à projets industriels nationaux (aéronautique, automobile, ingénierie industrielle et résilience) pour un montant de 21,53 M€ ;
- ✓ Le choix de 86 lauréats sur les appels à projets écologie, (efficacité énergétique, mobilité verte et économie circulaire) pour un montant de près de 40 M€.

LE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS

Pour les collectivités territoriales, le cumul des dotations DETR/DSID est passé de 19,6 M€ en 2019 à 34,3 M€ en 2021, soit une augmentation de 75 %.

29 janvier 2021 : signature d'un accord entre le préfet des Pyrénées-Atlantiques et le président du conseil départemental : l'État investira 8,8 M€ de DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) en appui des 130 M€ financés par le conseil départemental.

26,820 M€ ont aussi été distribués en faveur de l'accélération des travaux sur les infrastructures de transport.

LE SOUTIEN AUX PARTICULIERS

Au titre du soutien aux particuliers, l'État a versé plus de 47 M€ (à travers notamment Ma Prime Renov ou les bonus écologiques).

Si l'on considère ces aides selon les principaux domaines d'intervention, on constate la répartition suivante :

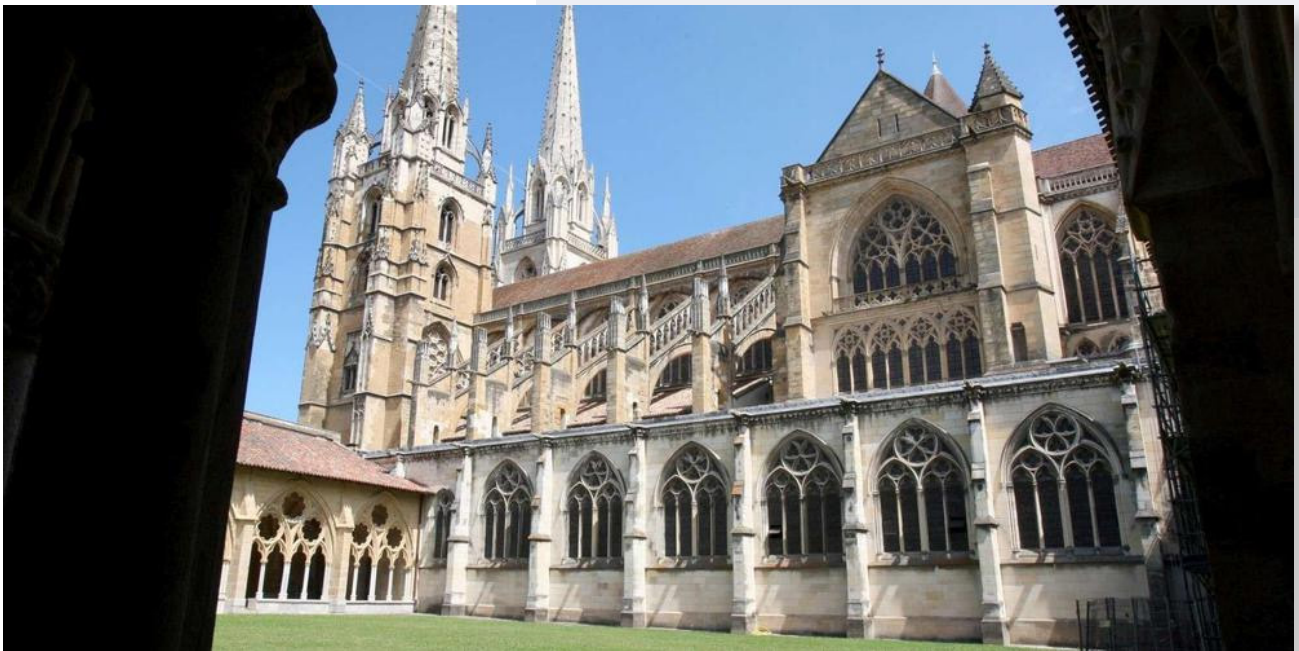
SUR LE VOLET ÉCOLOGIQUE	154,4 M€
SUR LE VOLET NUMÉRIQUE	12,6 M€
SUR LE VOLET AGRICOLE	14,4 M€

Mais des aides ont également été attribuées dans d'autres domaines, comme celui de la culture. Ainsi, ont pu être soutenus différents projets comme celui de...

Bayonne avec la restauration de la tour sud et de la chapelle des Prébendés de la cathédrale Sainte-Marie.

Ainsi ont été obtenus 807 000 € au titre du « plan cathédrales » (montant total des travaux : 2 400 000 euros répartis en 4 tranches entre 2021 et 2024).

© Crédit photo : Archives Jean-Daniel Chopin





1. LA SÉCURITÉ

1.1 BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE 2021

PERIODE	Accidents	...dont accidents mortels	Tués	Blessés	...dont blessés hospitalisés
2021	952	39	41	1106	257
2020	780	25	27	913	185
ÉCART 2020/2021	22 %	56 %	52 %	21 %	39 %
ÉCART 2021/MOY. 2016-2020	18 %	15 %	17 %	16 %	-3 %

AU TOTAL

41
TUÉS



+14 TUÉS / L'ANNÉE 2020

+5 TUÉS / MOY. 2016-2020

L'insécurité routière demeure importante dans le département. La barre des 40 tués est à nouveau dépassée en 2021, et l'ensemble des indicateurs sont en dégradation par rapport à la moyenne des 5 dernières années (en dehors du nb de blessés hospitalisés).

La hausse de l'accidentalité concerne principalement les deux-roues, qu'il s'agisse des vélos (+31 % d'accidents par rapport à la moyenne 2016-2020) ou les deux-roues motorisés. Les cyclos/motos représentent en 2021 43 % des victimes de la route, contre 34 % en 2019.

82 % des accidents ont lieu en agglomération ; cette proportion baisse à 43 % pour les accidents mortels.



La cause principale des accidents demeure l'inattention.

ACCIDENT/CATÉGORIE	ÉCART 2021/2020	ÉCART 2021/2019	ÉCART 2021 MOY. 2016-2020
PIÉTONS	+10 %	-16 %	-3 %
VÉLO	+3 %	22 %	31 %
CYCLO	+38 %	40 %	44 %
MOTO	+35 %	36 %	33 %
VT/VU	+22 %	5 %	15 %
PL + BUS	-42 %	-37 %	-29 %
AUTRE	+178 %	47 %	150 %

ET :

- ▶ 976 infractions pour alcoolémies soit une hausse de +18,59 % ;
- ▶ 1032 infractions sous stupéfiants soit une hausse de +50,22 %.

L'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) de la gendarmerie est composé de cinq unités, comptabilisant 89 personnes pouvant être mobilisées sur les principaux axes routiers.

L'année 2021 a vu la création :

- ▶ D'une équipe cynophile avec un chien SAMBI au PMo Artix ;
- ▶ D'un Groupe Local de Contrôle des Flux (GLCF) au PA de Bayonne.



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN PÉRIODE HIVERNALE

Dans l'optique de renforcer la sécurité des usagers ont été définis 28 lieux d'implantation de la signalisation sur les communes où s'appliquera l'obligation de détenir des **chaînes à neige** dans son coffre ou d'équiper son véhicule de **pneus neige** :

Accous, Alçay-Alçabéhéty-Sunharette, Arette, Arnéguy, Aussurucq, Béhorléguy, Béost, Bielle, Bilhères, Borce, Cette-Eygun, Eaux-Bonnes, Estérençuby, Etsaut, Gère-Bélesten, Lacarry-Arhan-Charitte-de-haut, Lanne-en-Barétous, Larrau, Laruns, Lecumberry, Léas-Athas, Lescun, Mendive, Osse-en-Aspe, Saint-Michel, Sainte-Engrâce, Uhart-Cize, Urdos.

1.2 LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

	2021	2020	ÉCART 2020/2021	ÉCART 2021/MOY. 2016/2020	TAUX POUR 1000 HABITANTS 64/NATIONAL	RANG NATIONAL
ATTEINTE AUX BIENS	11 884	11 534	-3 %	-23 %	16,9 / 26,09	64
ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	4 216	4 861	+15 %	+30 %	7,15 / 10,62	82

L'analyse des chiffres de la délinquance sur les 5 dernières années fait ressortir :

- ▶ Une nette tendance à la baisse des atteintes aux biens : -3 % de 2020 à 2021, -25 % de 2019 à 2021, et -23 % entre 2021 et la moyenne 2016-2020 ; avec un taux de 17 pour 1 000 habitants en 2021, alors que le taux national s'élève à 26 pour 1000 habitants.
- ▶ Le taux d'élucidation des atteintes aux biens passe à 18 % (+2,7 points).
- ▶ Une hausse sensible des atteintes volontaires à l'intégrité physique, à l'exception des violences physiques crapuleuses. Le taux pour 1000 habitants, à 7,15, reste cependant bien en deçà de la moyenne nationale (10,6). Le taux d'élucidation augmente encore cette année pour s'établir à 77,4 % (soit +1,7 % ; + 4,5% en 2020, et déjà + 7,3 % en 2019).

➤➤ LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

La lutte contre la délinquance s'appuie en partie sur les dispositifs partenariaux développés avec les collectivités territoriales, et notamment :

- ✓ Les conseils intercommunal ou local de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD ou CLSPD) : le département compte 9 CLSPD (Anglet, Bayonne, Hendaye, Mourenx, Oloron, Orthez, Pau et Saint-Jean-de-Luz), et un CISPD pour l'agglomération Paloise ;
- ✓ Les conventions de coordination police municipale/police nationale - gendarmerie nationale ;
- ✓ Les conventions de participation citoyenne (actuellement 10 communes).

La dotation FIPD (fond interministériel de prévention de la délinquance) a presque doublé en 2021, pour atteindre 690K€, ont pu être soutenu une cinquantaine de projets, visant à renforcer l'aide aux victimes et la prévention des violences faites aux femmes (164K€), à développer la vidéoprotection (107K€) ou encore à soutenir l'effort d'équipement des polices municipales (20K€)

➤➤ ADOPTION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020-2024

L'État a mis en place une stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) pour 2020-2024.

Le 5 mai 2021 M. le préfet, Madame et Monsieur les procureurs de la République de Pau et de Bayonne, ainsi que M. le président du conseil départemental ont signé le **Plan départemental de Prévention de la délinquance**.

Ce plan, décliné en 4 axes, 12 priorités et 44 actions, démontre une stratégie inclusive et multidimensionnelle. Il intègre :

- ✓ Les différents services de l'État, acteurs de la prévention de la délinquance ;
- ✓ Les forces de l'ordre ;
- ✓ L'institution judiciaire ;

- ✓ Les collectivités territoriales, pivots de la politique de prévention de la délinquance depuis la loi du 5 mars 2007 ;
- ✓ Les associations partenaires.

Il présente plusieurs innovations :

- ▶ Une attention plus particulière est accordée aux jeunes dès leur plus jeune âge (moins 12 ans) ;
- ▶ Le champ des personnes vulnérables à protéger est plus largement entendu (personnes âgées, femmes, mineurs victimes de violences, personnes en situation de handicap, etc.) ;
- ▶ Une implication plus forte de la population (citoyens, associations, entreprises) ;
- ▶ La gouvernance doit permettre une meilleure articulation entre les acteurs (Etat, communes, EPCI, département) et entre les financements alloués (FIPD, crédits politique de la ville, crédits droits des femmes, MILDECA, crédits du Conseil départemental, etc.) ;
- ▶ L'évaluation des impacts des dispositifs doit être plus rigoureuse et porter sur la satisfaction des personnes bénéficiaires.



➤➤ LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE PASSE AUSSI PAR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)

En 2021, 290 gendarmes ont suivi une formation complémentaire relative aux violences intra-familiales.



Le 1er octobre 2021, création d'une Maison de Protection des Familles (MPF) à Pau constituée de 5 gendarmes spécialisés, avec pour missions :

- ✓ **Appuyer** et **Coordonner** les unités dans le traitement judiciaire des procédures VIF ;
- ✓ **Protéger** et **Accompagner** les victimes de VIF (suivi Téléphone Grave Danger/Bracelet Anti-Rapprochement) ;
- ✓ **Prévenir** par des actions de sensibilisation et Animer des partenariats avec les associations et les acteurs sociaux, en liaison avec les parquets de Pau et Bayonne.

Par une convention du 5 février 2021, l'Association Citoyenneté-Justice Pays Basque (ACJPB) met à disposition une Intervenante Sociale en Gendarmerie.

➤➤ LE CONTACT ET LA PROTECTION DES ÉLUS

En 2021, 156 élus du département ont participé aux sessions de sensibilisation à la gestion des incivilités, pour les aider à désamorcer les conflits (4 maires du département ont été agressés dans l'exercice de leurs fonctions en 2021, en zone gendarmerie).

Le 17 décembre 2021, le ministre de l'Intérieur, M. Gérald DARMANIN en déplacement dans le département, signait la convention de partenariat entre l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques et la gendarmerie.



Le 6 avril 2021, la première convention de participation citoyenne du groupement était signée avec la commune de Saint-Goïn, sur l'arrondissement d'Oloron-Sainte-Marie.



1.3 LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

BILAN CHIFFRÉ EN 2021	ANNÉE 2021	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE 2020
LES NON ADMISSIONS	13 164	+120 %
LES INTERPELLATIONS D'ESI	1 150	+150 %
LES RÉADMISSIONS MALAGA	503	+312 %

» REPRISE IMPORTANTE DU NOMBRE DE MESURES D'ÉLOIGNEMENTS TRAITÉES PAR LE BUREAU DES ÉTRANGERS PAR RAPPORT À 2020

Département frontalier et point de passage important vers la péninsule Ibérique, les Pyrénées-Atlantiques connaissent une importante activité en matière d'éloignement d'étrangers en situation irrégulière.

Ces mesures recouvrent :

- ▶ L'interdiction du territoire français ;
- ▶ Les Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) pour les étrangers sortants de maison d'arrêt ;
- ▶ Les réadmissions vers un État tiers de l'espace Schengen, majoritairement vers l'Espagne ;
- ▶ Les OQTF suite à interpellation et rejet définitif de la demande d'asile ;
- ▶ Les transferts dit « Dublin » vers l'État responsable de la demande d'asile.

623 mesures ont été notifiées en 2021 contre 366 en 2020 en raison du contexte sanitaire avec la fermeture temporaire des centres de rétention administrative et la raréfaction des liaisons internationales.

En 2021, 106 mesures ont concerné des étrangers ayant commis des faits d'ordres public.

Ces résultats ont été obtenus grâce aux actions menées par la DIDPAF et le groupement de gendarmerie qui participent à la surveillance des 210km de frontière.

»» **UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DE L'ACTIVITÉ À LA FRONTIÈRE PAR LA DIDPAF**



»» LA LUTTE CONTRE LES TRAFIQUANTS DE MIGRANTS : COLLABORATION DE LA BMR AVEC LE CUERPO NACIONAL DE POLICIA.

Une affaire symbolise particulièrement le fruit de cette collaboration :

Le 15 novembre 2021 : alerte de la Brigade Mobile de Recherche (BMR) au sujet d'un individu prenant en compte des migrants à bord d'un véhicule au niveau du centre de la Croix Rouge. Des investigations ont permis d'établir une dizaine de passages en une seule semaine. L'estimation est d'environ 35 migrants.



Le 22 novembre 2021, la BMR a mis en place un dispositif de surveillance au niveau du centre d'accueil pour migrants « PAUSA » à Bayonne. Le trafiquant a été interpellé à 14h20, en flagrant délit, alors qu'il convoyait 4 personnes en situation irrégulière.

Le mis en cause demandait à chaque clandestin entre 100 et 200 euros pour le passage en France. La somme de 10.100 euros a été perquisitionnée à son domicile bayonnais. Les enquêteurs ont estimé ses gains entre 4200 euros et 8400 euros uniquement entre le 15 et 21 novembre, alors même que l'intéressé reconnaissait s'adonner à ce trafic depuis 2 mois.

Lors de sa comparution immédiate devant le tribunal judiciaire de Bayonne, il a été condamné à une peine de 5 mois de prison.

Afin de pouvoir continuer à développer ces échanges opérationnels directs, le projet de création d'une brigade mixte d'enquêteurs Franco-espagnols est à l'étude.





2. LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DU TERRITOIRE

2.1 LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

» POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

DREAL : l'Unité Départementale, composée de 24 agents répartis sur deux sites (Bayonne et Pau), assure la surveillance d'installations industrielles classées et la réalisation de contrôles techniques.

Le département compte :

- ✓ Plus de 250 ICPE dont 15 SEVESO seuil haut principalement situées dans le bassin de Lacq qui fait l'objet d'une sensibilité forte du public, et 60 carrières en activité ;
- ✓ Plus de 90 centres de contrôle VL/PL ;
- ✓ 32 km de canalisations de produits chimiques ;
- ✓ 3 concessions minières et près de 250 puits.

BASSIN DE LACQ - ACTIONS DE L'ÉTAT

Les industriels ont fourni l'ensemble des bilans du plan d'action Lacq pour une amélioration de la connaissance des rejets au cours du 3ème trimestre 2021.

Cette disposition inédite a nécessité :

- ▶ Une adaptation du matériel (PTRMS) ;
- ▶ Une mobilisation plus importante du réseau de surveillance de la qualité de l'air ATMO NA.

→ Un premier résultat partiel de ces actions (12 bilans analysés sur les 20 sites concernés) traduit une situation rassurante des impacts liés à l'activité industrielle. Ce résultat est en accord avec les études réalisées par Santé Publique France qui a publié ses résultats fin 2021.



Toutefois, certains points spécifiques doivent faire l'objet d'actions visant à affiner la connaissance de leur impact et identifier les pistes d'actions d'amélioration éventuelle.

Des objectifs de réductions du torchage ont été programmés de manière progressive.

RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE D'UNE CANALISATION À RISQUE

Des canalisations de transport assurent les échanges de produits chimiques entre les différents sites industriels du bassin de Lacq, nécessitant une traversée du Gave de Pau. Celle-ci s'effectue par une passerelle dédiée à cet usage.

—> Au vu des risques toxiques, thermiques ou de pollution de l'environnement liés aux canalisations, les arrêtés préfectoraux du 4 janvier 2021 ont imposé aux industriels concernés la mise en œuvre d'un plan de surveillance de la traversée du Gave de Pau, associé à un dispositif de mesures et des niveaux d'alertes et d'actions prédéfinis.



Ce dispositif a été utilisé pendant la période d'intempérie de décembre 2021.

Les chiffres de l'année 2021 :

NOMBRE D'INSPECTIONS RÉALISÉES (DONT SUR LE BASSIN DE LACQ – SEVESO ET NON SEVESO)	261 (72)
NOMBRE D'ARRÊTÉS DE MISE EN DEMEURE PRIS	29
NOMBRE TOTAL DE PV	14
NOMBRE DE COMMISSIONS DE SUIVI DE SITE (CSS)	3 CSS 4 RÉUNIONS DE BUREAU DE CSS
NOMBRE DE RÉCEPTIONS À TITRE ISOLÉ DE VÉHICULE	750
NOMBRE DE CONTRÔLES DE CANALISATION ET ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION	35
NOMBRE DE DOSSIERS D'ARRÊT DE TRAVAUX MINIERS FINALISÉS	9

» POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DES RISQUES NATURELS

LA SIGNATURE DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le nouveau règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) a été signé le 08 décembre 2021.

Ce document structurant pour les communes a pour objet de déterminer les besoins en eau correspondants, en fonction des risques à couvrir, en tenant compte de tous les types de points d'eau naturels et artificiels identifiés à cette fin.

INTERVENTIONS DU SDIS EN 2021	NOMBRE
SECOURS À PERSONNE	32 682
ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	3 306
INCENDIES	2 159
OPÉRATIONS DIVERSES (PROTECTION DES BIENS)	2 115
RISQUES TECHNOLOGIQUES	659
INTERVENTIONS TOTALES	40 921

Malgré la situation sanitaire, l'activité opérationnelle globale a augmenté en 2021 de +14,5 % (35 752 interventions en 2020) pour quasiment atteindre l'activité de 2019 avant la COVID 19 (41 134 interventions).

A souligner, l'augmentation notable du secours à personne :

- ✓ **+17,4 %** par rapport à 2020 (27 847 interventions) ;
- ✓ **+2,9 %** par rapport à 2019 (31 753 interventions), alors que 2019 était l'année où l'activité sanitaire avait été la plus haute jamais enregistrée au niveau des Pyrénées-Atlantiques.



ZOOM SUR

LES INONDATIONS DE DÉCEMBRE 2021

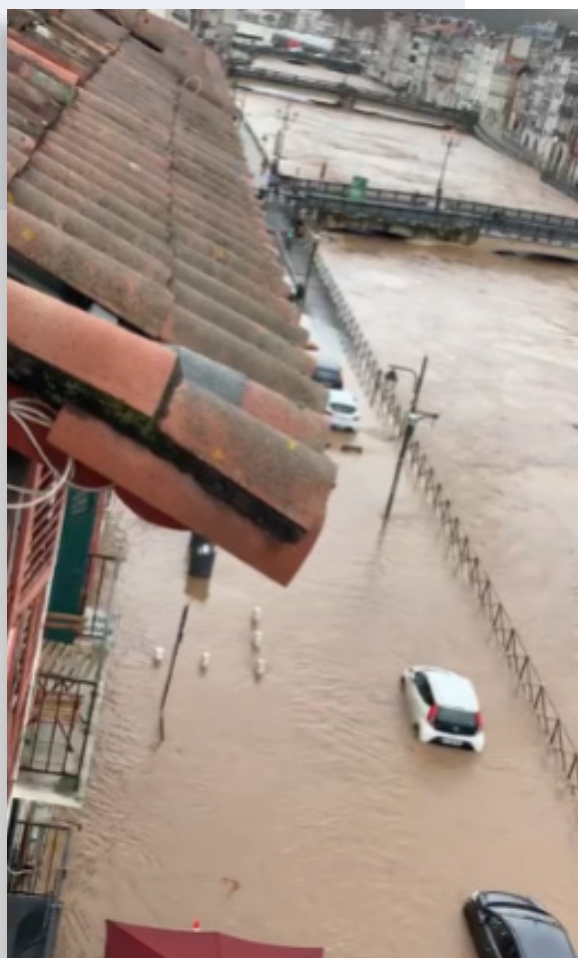
Les 9 et 10 décembre : le département est placé en vigilance orange pluie-inondation et en vigilance rouge sur le Bec du Gave. Les cumuls importants de pluie sont très élevés :

- ▶ 110 mm pour Laruns sur la journée ;
- ▶ 60 à 80 mm à Saint-Jean-Pied-de-Port ;
- ▶ 80-100 mm pour les vallées Aspe-Ossau aggravés par la remontée de la limite pluie-neige.

Laruns



Bayonne



Les principales communes touchées ont été Laruns pour le Béarn, Bayonne, Saint-Pée-sur-Nivelle et Ascain pour le Pays basque.

L'autoroute A63 entre l'Espagne et Bayonne a dû être fermée de 15h00 à 21h00.

De nombreux incidents ont été recensés dans tout le département entraînant :

- ✓ 50 évacuations d'habitations ;
- ✓ 20 sauvetages de personnes piégées dans leur véhicule ;
- ✓ 22 fermetures d'établissements scolaires ;
- ✓ annulation des transports scolaires ;
- ✓ 3 lignes SNCF coupées.

Les moyens engagés :

- ✓ Le COD (centre opérationnel départemental) a été activé sur la durée de l'épisode et a mobilisé l'ensemble des services concernés.
- ✓ SDIS : 300 pompiers au plus fort de l'événement pour 350 interventions. Des hélitreuillages de personnes en grande difficulté ont eu lieu.
- ✓ Des renforts extra-départementaux (département 47) ont été déployés pour Anglet le 11 décembre.
- ✓ Gendarmerie : 80 militaires au plus fort de l'événement.

LE BILAN «CATASTROPHES NATURELLES»

- ▶ 179 demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle concernant 131 communes ;
- ▶ 113 demandes ont été acceptées dans un délai très court, 5 jours à peine après les inondations.

Cet « épisode inondations » a donné lieu à deux visites du ministre de l'Intérieur, à Bayonne le 11 décembre, puis à Laruns le 17 décembre 2021.



Laruns



La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) accompagne les collectivités dans :

La prévention, avec les Plans de Prévention des Risques inondations (PPRi), servitudes d'urbanisme permettant d'interdire ou d'adapter l'urbanisation aux aléas connus ;

Le financement, avec la gestion de l'allocation des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ;

L'élaboration de Programmes d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) ;

L'autorisation de réalisation d'ouvrages hydrauliques, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

La gestion de crise, avec la mission « référent départemental inondation » ;

La prise en charge des dégâts subis lors d'épisodes reconnus comme calamités agricoles et la gestion des travaux d'urgence.

LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS :

Les PPRi sont un outil permettant d'interdire ou d'adapter l'urbanisation aux aléas inondations. À l'heure actuelle, 87 communes disposent d'un PPRi, et 25 d'un PPR multirisques spécifique aux zones de montagne, qui incluent le risque inondation mais aussi tous les risques spécifiques liés à la montagne.

En 2021 :

- ✓ 5 nouveaux PPRi, 2 PPRi en révision, 1 PPR multirisques ont fait l'objet d'une enquête publique.
- ✓ 1 PPRi et 1 PPR multirisques sont prêts à être soumis à enquête publique.

Sur les territoires sans PPR, mais soumis à des risques, la DDTM a produit une soixantaine d'avis à destination des collectivités, afin qu'ils soient pris en compte dans la décision de l'autorité compétente.

LA GESTION DU BOP 181 (FPRNM)

L'année 2021 a vu le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) être intégré au sein d'un Budget Opérationnel de Programme (BOP) ce qui a engagé 482 000 euros de dépenses.

Le syndicat mixte du bassin du gave de Pau et la communauté d'agglomération du Pays basque ont élaboré leur programme d'étude préalable au PAPI sur la totalité du Gave de Pau et sur la Nive.

Ces deux projets devraient être labellisés au courant du premier trimestre 2022 par le préfet, pour des montants totaux respectifs de 2,8M€ et 530 000 € d'études subventionnées à hauteur de 1,45 M€ et de 260 000 € par le FPRNM.

SUIVI DES OUVRAGES :

Les collectivités ayant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) ont maintenant l'exclusivité pour la gestion de ces ouvrages, ou la création de nouveaux ouvrages de ce type.

Pour les ouvrages existants, une mise à niveau des connaissances est obligatoire. Les collectivités ont jusqu'à mi-2023 pour produire ces études qui concernent plus d'une centaine d'ouvrages dans le département. 3 dossiers ont déjà été déposés (pour les ouvrages les plus importants).

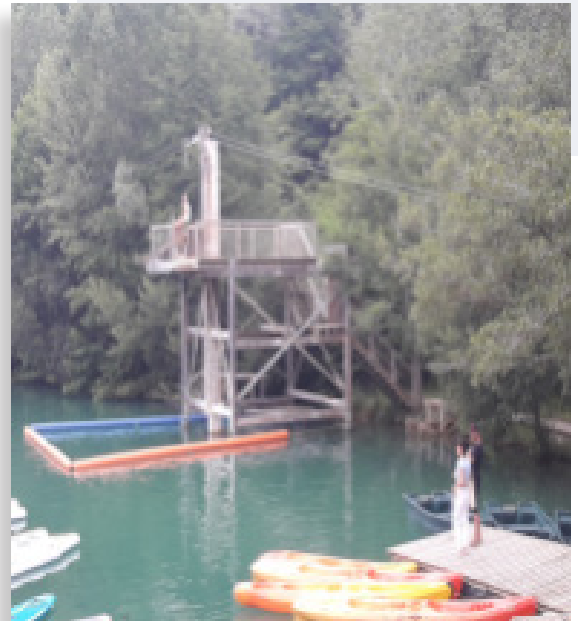
TRAVAUX D'URGENCE :

Des phénomènes d'érosion de berges, de charriage ainsi que de dépôts d'embâcles et de matériaux ont eu lieu. Les collectivités en charge de la GEMAPI, les communes, les gestionnaires de réseaux (ASF, CD64), et même des particuliers riverains de cours d'eau ont entrepris des travaux d'urgence. Le service Eau les a conseillé et a suivi une vingtaine de sollicitations urgentes.

2.2 LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

➤➤ LES CONTRÔLES LIÉS À L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Juin à décembre 2021 : 367 contrôles ont été effectués par les services Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes et Sécurité Sanitaire des Aliments de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations). Dans la nuit du 9 juin 2021 : 140 fonctionnaires ont été mobilisés pour le contrôle de 340 véhicules.



L'ensemble des contrôles de la DDPP ont donné lieu à :

- ✓ 130 avertissements ;
- ✓ 13 mises en demeure ;
- ✓ 15 procès-verbaux ;
- ✓ 10 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives ;
- ✓ 27 signalements liés à la dangerosité de produits.

Les principaux manquements relevés ont porté sur :

- ▶ La loyauté des informations délivrées aux consommateurs : prix, origine et provenance, mentions obligatoires (p. ex. composition des produits, allergènes) ;
- ▶ L'hygiène alimentaire : chaîne du froid, bonnes pratiques d'hygiène, intégration des gestes barrières et du renforcement du nettoyage dans le plan de maîtrise sanitaire des professionnels ;
- ▶ La sécurité des produits : marquage CE, entretien et maintenance des installations effectuées par les prestataires, mise à disposition des équipements de protection individuelle (ex : gilets, casques).

Des mesures administratives ont également été menées :

- ✓ Mise en demeure de réaliser des opérations de nettoyage et de désinfection pour des établissements de restauration ;
- ✓ Retraits de la vente de produits non conformes (p. ex. jouets dépourvus de marquage CE) ;
- ✓ Fermeture d'une aire de jeux présentant un danger pour les jeunes enfants ;
- ✓ Mise au rebut de gilets d'aides à la flottabilité non conformes.

ZOOM SUR **L'INFLUENZA AVIAIRE**

L'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse qui affecte les oiseaux.

Le département des Pyrénées-Atlantiques a déjà été confronté à deux crises influenza :

- ▶ En 2015-2016, 14 foyers, H5N1 principalement ;
- ▶ En 2016-2017, 63 foyers, H5N8 principalement.



La crise 2020-2021 c'est autant de foyers déclarés en 6 semaines (58 foyers entre janvier et mi-février 2021) que durant toute la crise 2016-2017 (63 foyers en 4 mois).

Des mesures de gestion des suspicions et des foyers ainsi que de mesures de surveillance et de lutte ont été instaurées :

- ✓ Définition de zones réglementées (453 communes des Pyrénées-Atlantiques au plus fort de la crise) ;
- ✓ Restrictions des mouvements de volailles ;
- ✓ Dépistages ;
- ✓ Zones de dépeuplement préventif autour des foyers déclarés dans le but de limiter les risques de contamination à d'autres élevages.

Un protocole de sauvegarde inédit de races locales rares de palmipèdes a été mis en œuvre dans un couvoir des Pyrénées-Atlantiques, touché par l'infection.

La crise influenza aviaire 2020-2021 en quelques chiffres :

77 suspicions «domestiques» (élevages, basses-cours) ;

58 foyers hautement pathogènes (H5N8) / 2 foyers faiblement pathogènes / 7 élevages à risque ;

55 élevages soumis à dépeuplement préventif ;

49 chantiers d'abattage en élevage ;

465 000 volailles abattues (foyers et dépeuplement préventif) ;

Une quinzaine d'enquêtes épidémiologiques ;

361 arrêtés préfectoraux de gestion sanitaire et 94 d'arrêtés préfectoraux d'indemnisation ;

27 arrêtés préfectoraux de zones et jusqu'à 453 communes en zone réglementée ;

1 référé au tribunal administratif ;

Environ 4 millions € versés aux éleveurs (valeur des animaux abattus sur ordre) ;

Des centaines de laissez-passer sanitaires.

2.3 LA PROTECTION DE L'ÉCONOMIE CONTRE LES TRAFICS

Le 03 décembre 2021, la Brigade de Surveillance et d'Intervention (BSI) d'Hendaye a saisi 14 tonnes de tabac brut circulant entre la Slovénie et le Portugal, lors d'un contrôle au péage de Biriadou.

- ▶ La société expéditrice basée en Slovénie est une société dont l'activité principale est l'installation électrique,
- ▶ La société destinataire n'a aucune existence légale.



Faute de document justificatif valable, la marchandise est suspectée d'être importée en contrebande.

Les marchandises sont saisies et une AAMI (Assistance administrative mutuelle internationale) est en cours de rédaction par le service Contentieux.



Affaire du 16 avril 2021 – Saisie de 1170,9 kg de résine de cannabis et 28,7 kg d'herbe de cannabis (valeurs : 2 341 950 € et 50 450 €)

Le 19 mars 2021, la Direction des Opérations Douanières (DOD) de Bayonne est informée qu'un ensemble routier espagnol effectue d'importantes livraisons de cannabis entre l'Espagne et la France.

Le 16 avril 2021 à 21h26, la DOD, accompagnée de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de Bordeaux-Bayonne, constate l'entrée sur le territoire d'un véhicule ouvreuse. Les agents effectuent leur filature jusqu'à son contrôle et arrestation à 21h45 au péage de Biarritz.

Concomitamment à 21h40, l'ensemble routier se présente au péage de Biriadou. La BSI d'Hendaye et la DOD de Bayonne procèdent au contrôle administratif du chargement (24 palettes de produits d'hygiène).

Lors du contrôle du chargement, 2 palettes entourées de film plastique noir ont été découvertes. Leur ouverture permet de constater :

- ▶ Des valises marocaines ;
- ▶ Des sacs en plastique contenant des boules de résine de cannabis filmées de plastique rouge et de la taille d'une tomate ;
- ▶ Des sacs plus volumineux renfermant des sachets d'herbe de cannabis.

Les deux individus ont été remis à la police judiciaire de Bayonne.

Suites judiciaires : enquête confiée au Parquet de Paris.

Bilan pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 des DOUANES :

RDC (RÉSINE DE CANNABIS)	4 783,11 kg	
POLLEN	16,978 kg	
HDC (HERBE DE CANNABIS)	2 762,994 kg	
COCAÏNE	5,5426 kg	
HÉROÏNE	0,511 kg	
TABAC	15 244,135 kg	
MOD ET OU BLANCHIMENT	761 511 €	
AUTRES DROGUES	1 kg de feuilles de coca 280 bouteilles de protoxyde d'azote	
ARMES	2 armes et 42 munitions	
CONTREFAÇONS	41016	
OF	10	
PASSEURS +ESI	8	33

2.4 LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DU PATRIMOINE

>> PROTECTION DU TERRITOIRE

DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES RÉNOVER, REQUALIFIER, REVITALISER :

En 2021, la DDTM a accompagné :

- ✓ La signature de 20 conventions d'adhésion à la démarche de revitalisation des centres-bourgs intitulées « Petites villes de demain » ainsi que l'émergence de leurs projets de territoire.
- ✓ 19 projets de réhabilitation de friches en vue de la création de logements sociaux qui ont bénéficié de 6,7 M € de subventions.

Deux programmes de rénovation urbaine sont en cours dans le département :

Le NPNRU (nouveau programme national de rénovation urbaine) sur le quartier Saragosse à Pau. Le coût du projet est de 124 M€ dont 39 M€ de concours financiers de l'ANRU (subventions et prêts).

Le PNRQAD (programme national de requalification des quartiers anciens dégradés) sur le centre ancien de Bayonne. Le projet comprend la requalification de 5 îlots dégradés, la création d'une placette et la production d'environ 85 logements sociaux (location et accession) dans le centre ancien.

RÉSILIENCE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE

La DDTM a instruit 420 dossiers d'aide au pastoralisme pour près de 3,9 M€. Près de 20 M€ ont été programmés sur ce sujet dans le département à ce jour.

Le 28 mai 2021, l'annonce du plan Avenir Montagne a rappelé l'enjeu crucial de l'adaptation des stratégies touristiques des territoires de montagne très dépendants du modèle « ski ».

Par ailleurs, la DDTM soutient les collectivités dans :

- ✓ La définition des projets de diversification touristique ;
- ✓ Le positionnement vis-à-vis des appels à projets nationaux et la définition des stratégies territoriales.

En 2021, l'action s'est principalement centrée sur :

L'accompagnement de la candidature conjointe des communautés de communes de la Vallée d'Ossau, du Haut-Béarn et du Pays de Nay au programme Avenir Montagne Ingénierie. Le territoire lauréat sera accompagné en ingénierie sur 2 ans (financement d'un chef de projet dédié pour 120 000 €) ;

La contribution à l'identification des projets susceptibles d'émerger au programme Avenir Montagne Investissement (4 projets soutenus en Pyrénées-Atlantiques en 2021 pour 1,8 M€) ;

L'accompagnement du conseil départemental pour la modernisation de la station de ski de Gourette (projet global de 27 M€). La première phase de travaux vise la restructuration de l'espace débutant du Bézou (3 M€) et a été inaugurée le 21 décembre 2021 ;

L'inauguration de la première phase de travaux d'aménagement du site du Fort du Portalet, projet porté par le conseil départemental avec l'appui de l'État, le 21 septembre 2021 ;

L'examen de 252 systèmes d'assainissement, une amélioration des systèmes de plus de 2 000 habitants a été constatée (36 conformes sur 53 contre 33 l'année précédente) ;

1157 dossiers ont été instruits et présentés en sous-commissions départementales d'accessibilité (34 réunions) permettant la mise en accessibilité de nombreux établissements recevant du public ;

En matière de logement social, l'Etat a participé au financement de 917 logements locatifs sociaux pour un montant total de 3 241 696 € au travers des délégations des « aides à la pierre ».

Concernant l'habitat privé, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a contribué à la rénovation thermique et/ou à l'adaptation du logement au vieillissement de 1166 logements de propriétaires occupants modestes ou très modestes, de 127 logements de propriétaires bailleurs et de 166 logements en copropriétés dégradées pour un montant total de 19 245 372 € (+ 27 % par rapport à 2020) ;

ENCOURAGER LES MOBILITÉS DURABLES ET LES ÉNERGIES RENEUVELABLES

La DDTM a animé une instance de dialogue qui a favorisé :

- ✓ L'examen et la maturation de 27 projets d'énergies renouvelables ;
- ✓ L'identification d'une quinzaine de friches industrielles pour l'accueil de parcs photovoltaïques.

Le 15 décembre 2020, la quatrième édition de l'appel à projets « transports en commun en site propre (TCSP) », a été lancée.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, deux collectivités ont été lauréates en 2021 :

Le syndicat des mobilités Pays-Basque-Adour (pôle d'échange multimodal de Saint-Jean-de-Luz – 1,75 M€ de subvention et la création d'un axe express littoral – 13,7 M€ de subvention),

Le syndicat Pau Béarn Pyrénées mobilités (projet Chronobus – subvention de 11,37 M€).

➤➤ PROTECTION DU PATRIMOINE

PLAN CATHÉDRALES

Le plan sécurité des cathédrales est la première des priorités avec la mise en place du plan établi par la Mission Sécurité Sûreté et Accessibilité (MISSA).

Le 26 novembre 2020 : avis défavorable de la commission communale de sécurité pour la cathédrale Sainte-Marie de Bayonne.

Cette situation à conduit à engager :

- ✓ 9 opérations d'entretien pour lesquelles huit entreprises ont été sollicitées localement pour les travaux d'entretien ;

Ainsi ont été engagés les crédits suivants au profit de la cathédrale Sainte-Marie :

Au titre du plan de relance :

- ✓ Pour les opérations d'entretien: 0 €
- ✓ Pour les travaux de restauration : 807 000 €

Sur crédits de droit commun :

- ✓ Pour les opérations d'entretien : 24 200 €
- ✓ Pour les travaux de restauration : 55 000 €

PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS

- ▶ 10 périmètres délimités des abords (PDA) ont été approuvés en 2021 ;
- ▶ 22 projets de création de PDA sont à l'étude.

EXPERTISE DES TRAVAUX EN ESPACES PROTÉGÉS

- ▶ 7450 dossiers instruits au titre des espaces protégés, dont 64 % de déclarations préalables, 26 % de permis, 10 % de divers ;
- ▶ On observe une augmentation de 33 % du nombre de dossiers par rapport à l'année précédente.

CONSEIL AUX PARTICULIERS ET AUX ACTEURS DU TERRITOIRE :

- ▶ 575 rendez-vous avec des demandeurs ou des collectivités locales, dont 140 en rendez-vous de service et 435 en permanence extérieure (statistiques en diminution par rapport à l'année précédente en raison de la situation sanitaire et de la période d'intérim de l'adjointe au chef de service).
- ▶ 300 dossiers évalués en avant-projets ;
- ▶ Des permanences de l'UDAP se déroulent à Bayonne (hebdomadaire), Biarritz (mensuelle), Bidart (mensuelle), Ciboure (sur demande), Guéthary (sur demande), Oloron (mensuelle), Orthez (mensuelle), Pau (bimensuelle), Saint-Jean-de-Luz (sur demande), Saint-Jean-Pied-de-Port (tous les 2 mois).

➤➤ POLITIQUE DE MISE EN ŒUVRE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES :

2021 a été l'année de la mise en place d'outils de gestion des espaces protégés portée par les programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain » pour la prise en compte du patrimoine architectural urbain et paysager comme axe prioritaire à valoriser.

Cinq projets de valorisation des espaces protégés sont à l'étude en coordination étroite avec les dispositifs de revitalisation :

- ✓ Pau : projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) en cours de finalisation ;
- ✓ Cambo-les-Bains : aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine à l'étude ;
- ✓ La Bastide-Clairence, Bidart et Saint-Jean-Pied-de-Port : procédures de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables en cours.

En 2021, de nouvelles constructions ont fait l'objet d'une protection à :

Maure : l'église Saint-Martin, dans sa totalité ;

Montaner, le château : site fortifié, en totalité, excepté les parties classées ;

Pau : l'église Saint-Martin, dans sa totalité ;

Saint-Pierre d'Irube : la maison Sugulna, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 30/08/2021 ;

Bayonne, la Villa «Garrigue» (ou «Tenaya»), labellisée « architecture contemporaine remarquable par arrêté du 6 janvier 2021 ;

La Bastide-Clairence, Clarenza, bastide de l'Oralité, labellisée CCR en mai 2021.



Église Saint-Martin



La Bastide-Clairence

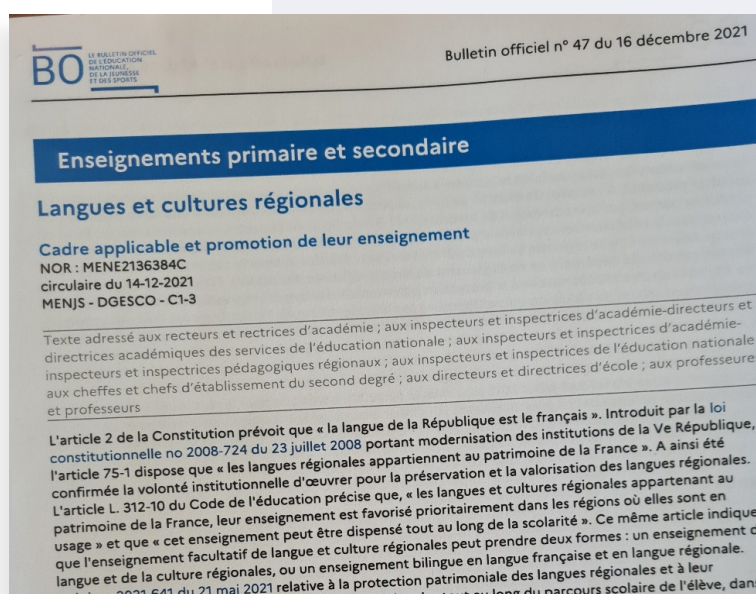


Bayonne Villa Garrigue

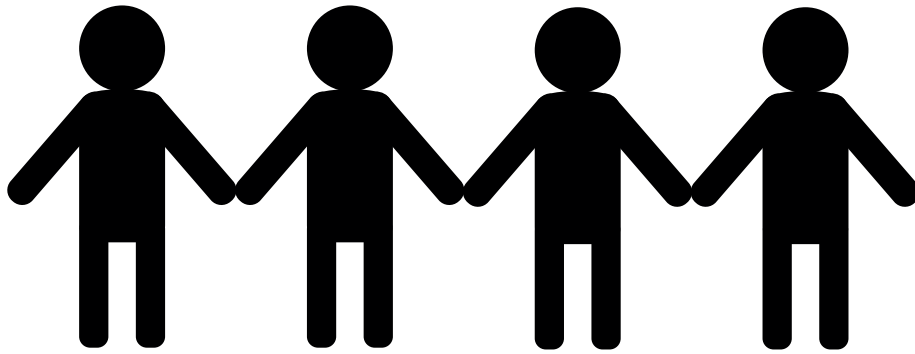
» LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL AVEC L'ENGAGEMENT DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES LANGUES RÉGIONALES :

Dès la rentrée 2021, 3 nouvelles sections immersives en langue basque ont vu le jour dans les Pyrénées-Atlantiques :

- ✓ Ouverture d'une section immersive sur le RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal) d'Ossès-Saint-Martin-d'Arrossa (public) ;
- ✓ Ouverture d'une section immersive sur le RPI d'Idaux-Mendy (public) ;
- ✓ Ouverture d'une section immersive à l'école Immaculée conception d'Ayherre (privé sous contrat).



LANGUES	Primaire	Secondaire	Poste d'enseignants
OCCITAN	70 écoles publiques	7 collèges bilingues 19 collèges en option 5 lycées en option	62 postes (environ 4 M€ annuels)
BASQUE	75 sections (22 écoles publiques 20 écoles privées)	89 % des collèges propose 1 discipline en basque	372 postes (environ 24 M€ annuels)



3. LA COHÉSION SOCIALE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

3.1 L'ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS CIBLÉS

» EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le département est doté de 4 quartiers prioritaires :

- ▶ 2 à Pau (Saragosse et Ousse des Bois : 6 200 habitants) ;
- ▶ 2 à Bayonne (Les Hauts de Sainte-Croix et Maubec-Citadelle : 5 200 habitants).

LES CRÉDITS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN QUELQUES CHIFFRES :

CONTRAT DE VILLE	525 000,00 €
CITÉ ÉDUCATIVE DE PAU	450 000,00 €
CITÉ DE L'EMPLOI DE PAU	100 000,00 €
QUARTIERS SOLIDAIRES JEUNES	19 232,00 €
QUARTIERS D'ÉTÉ	58 881,00 €
TOTAL	1 153 113,00 €

À NOUVEAU DES CRÉDITS EXCEPTIONNELS EN 2021 :

Les dispositifs Quartiers Solidaires Jeunes et Quartiers d'été ont été renouvelés en 2021.

Les Quartiers Solidaires Jeunes ont permis le financement :

- ✓ 1 action à Pau autour de la jeunesse et du développement durable pour les 6-18 ans en novembre 2021 ;
- ✓ 2 actions à Bayonne autour d'activités intergénérationnelles sur le jardin pédagogique de mai 2021 à mai 2022 ainsi qu'un échange culturel entre Bayonne et Roubaix pour 14 jeunes.



Les Quartiers d'été ont permis de soutenir :

- ✓ 300 actions, touchant 5 000 personnes des Quartiers Prioritaires de la Ville (+ 50 % de femmes, 80 % de jeunes de – de 25 ans).

JUILLET 2021, LABELLISATION DE PAU EN CITÉ DE L'EMPLOI :

L'objectif est de répondre aux problématiques des quartiers prioritaires avec un haut niveau de chômage. Un chargé de suivi des personnes a déjà été recruté en décembre.

Pau a fait le choix de cibler les seniors, les femmes et les réfugiés.



INAUGURATION DE L'ÉCOLE DES FLEURS ET DE SCIENCE ODYSSÉE

Octobre 2021 a vu 2 inaugurations d'importance à Saragosse :

- ✓ L'école des Fleurs dans le cadre du NPNRU ;
- ✓ Science Odysée dans le cadre de la Cité éducative.

L'école des Fleurs

Dernière étape de la création du pôle socio-éducatif composé de 3 structures, elle est destinée à l'école la journée, et à d'autres activités le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires dans le cadre de démarches partenariales, notamment de la Cité éducative.



Le centre Science Odyssée

Il figure au projet de la Cité éducative dans le cadre de son objectif « Ouvrir le champ des possibles » qui doit permettre aux enfants et aux jeunes de trouver les clefs de l'émancipation.

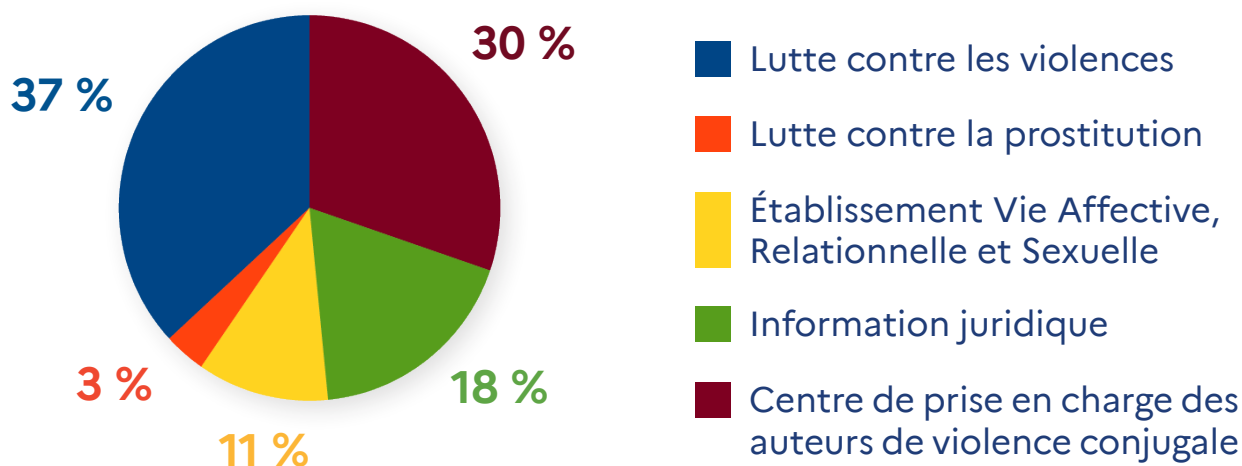
Il a pour vocation de permettre à chacun de cultiver curiosité et plaisir de la découverte.



» EN FAVEUR DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

En 2021, l'enveloppe financière du BOP 137 « Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes » s'est élevée à 290 428 euros. Elle est répartie entre les actions « Politique publique et accès aux droits » et les actions « Partenariats et innovations ».

Tableau 1 - Politiques publiques et accès aux droits :



DEUX ACTIONS MAJEURES ONT ÉTÉ PRISES CONCERNANT LE GRENELLE DES VIOLENCES EN 2021 :

1 // Renforcement des places d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences avec :

- ✓ 39 places d'hébergement d'urgence (26 au Pays basque et 13 dans le Béarn) ;
- ✓ 16 places de logement adapté (9 au Pays basque et 7 dans le Béarn) ;
- ✓ 9 places fléchées Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « urgence » en Béarn.

Ouverture d'une antenne d'accueil de jour à Oloron

Mars 2021 : ouverture d'un accueil de jour à Oloron-Sainte-Marie pour accueillir, orienter et prendre en charge les victimes de violences. Ouvert trois jours par semaine, il a été inauguré par Madame la Sous-préfète et a accueilli 32 femmes en 9 mois.

Ci-contre les salariés et la Directrice de l'association Du Côté Des Femmes chargée d'animer l'accueil de jour d'Oloron inauguré en mars 2021 par Madame la Sous-préfète accompagnée par la déléguée aux droits des femmes.



2 // Déploiement du centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) du Sud de la Nouvelle-Aquitaine le 30 septembre 2021.

Ce dispositif est un parcours de prise en charge permettant d'accompagner les auteurs de violences conjugales et d'éviter les récidives.

Des professionnels qualifiés les accompagnent avec des entretiens individuels ou des participations à des groupes de parole. À titre expérimental, la DDETS finance sur 18 mois 7 places d'hébergement d'urgence visant les auteurs de violences conjugales pour un montant de 76 650 euros.

3.2 L'ACCOMPAGNEMENT PARTICULIER DE LA JEUNESSE

>> LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Le séjour de cohésion du SNU, organisé à Saint-Jean-Pied-de-Port par le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) a accueilli 103 jeunes venant de Nouvelle-Aquitaine.



Lycée de Navarre de Saint-Jean-Pied-de-Port

L'équipe d'encadrement était composée de :

- ✓ Un chef de centre ;
- ✓ Un adjoint éducatif ;
- ✓ Un adjoint d'encadrement ;
- ✓ Huit cadres de compagnie ;
- ✓ Huit tuteurs ;
- ✓ Une infirmière.

Le séjour, a permis l'échange et l'écoute autour de thèmes de société.

Le travail autour des missions d'intérêt général fut le fil conducteur avec :

- ▶ Un forum de l'engagement le premier jour ;
- ▶ Un travail de recherche et de construction des missions potentiellement accessibles aux jeunes les douze jours suivants.

236 jeunes volontaires sont partis selon la répartition géographique suivante :

- ✓ 60 en Dordogne ;
- ✓ 64 dans les Landes ;
- ✓ 54 en Gironde ;
- ✓ 58 dans le Lot-et-Garonne.

➤➤ **L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONACVG) EXPRIME LA RECONNAISSANCE NATIONALE AUX PUPILLES DE LA NATION**

Au titre de la loi du 27 juillet 1917 instituant la qualité de pupille de la Nation, ce statut exceptionnel a été attribué par le tribunal judiciaire de Pau à neuf enfants mineurs. Afin de faire connaître aux autorités et au public ce statut qui était tombé en désuétude, une exposition a été créée et présentée sur les grilles de la préfecture tout au long du mois de novembre 2021, puis proposée aux communes.

Par ailleurs, le préfet a reçu une délégation de pupilles adultes et de familles de pupilles mineurs à l'occasion de l'inauguration de l'exposition. Enfin, un programme culturel a débuté permettant d'enregistrer des témoignages et de préparer une rencontre universitaire sur le thème de l'enfance face aux guerres.

↳ Des aides financières ont aussi été versées à 43 pupilles, sous forme de bourses scolaires ou universitaires, de formations ou de participations à des frais imprévus ou de vacances.

Le statut de pupille de la Nation étant accordé aussi aux enfants de militaires blessés en Opérations extérieures, le service a été sollicité pour 16 nouvelles adoptions en 2021.



» LA CRÉATION DE L'ACGN64

L'association des Cadets de la Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques (ACGN64) a été fondée le 08 juin 2021.

- ① Promouvoir le sens civique de jeunes garçons et filles âgés de 16 à 21 ans ;
- ② Renforcer le lien Armée – Nation ;
- ③ Développer l'esprit citoyen au travers de projets collectifs dans le domaine de l'environnement, des activités sportives, de la solidarité, du respect des différences et de l'ouverture aux autres ;
- ④ Faire découvrir la gendarmerie nationale et les possibilités de recrutement qu'elle offre.

La première session de découverte et de formation des Cadets de la Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques s'est déroulée du 02 au 06 novembre 2021. À cette occasion, 18 jeunes ont pu découvrir différentes missions des gendarmes.

La deuxième session est prévue du 21 au 25 février 2022.





4. UN ÉTAT PERMANENT EN ÉVOLUTION

4.1 L'ÉTAT EN QUELQUES CHIFFRES

»» L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DANS LE DÉPARTEMENT

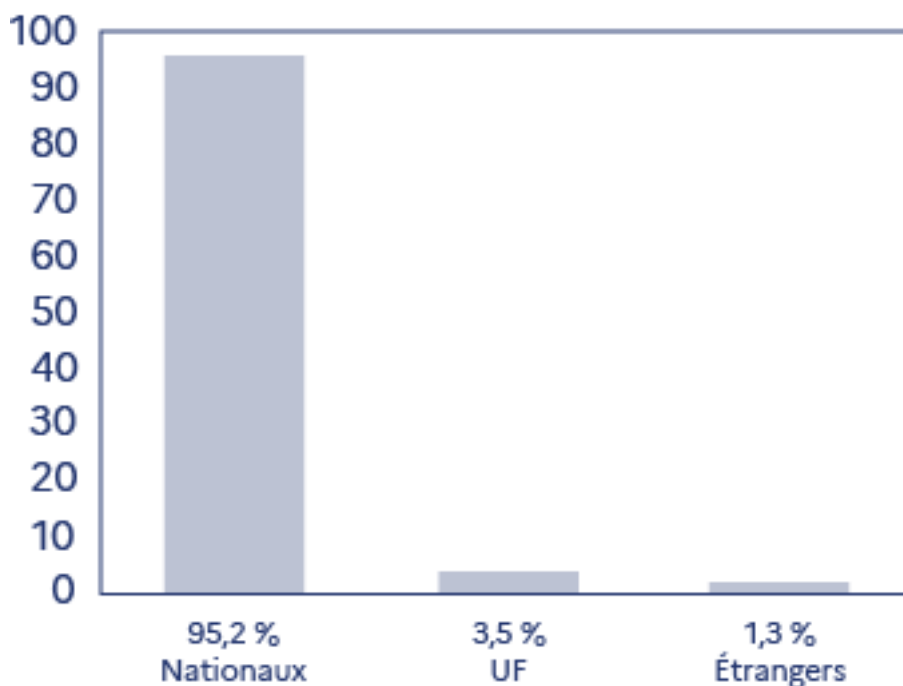
Selon les dernières données de l'INSEE (datant de 2019), la population des Pyrénées-Atlantiques est de 682 621 habitants. Entre 2013 et 2019, son évolution annuelle moyenne est de + 0,5 %.

En comparaison, la Nouvelle-Aquitaine compte 6 010 285 habitants et son évolution annuelle moyenne atteint également + 0,5 % entre 2013 et 2019.

>> LA POPULATION ÉTRANGÈRE DANS LE DÉPARTEMENT

Toutes nationalités confondues, les étrangers représentent 4,8 % de la population totale.

- ▶ Ensemble des citoyens de l'Union européenne : 72 % de la population étrangère ;
- ▶ Parmi ces citoyens de l'Union européenne, 50 % sont **Espagnols** et **Portugais** ;
- ▶ Hors Union européenne, les **Marocains** représentent la plus forte communauté (environ 2 500 personnes), loin devant les autres nationalités qui ne dépassent pas les quelques centaines de personnes (Algériens, Russes, etc.).



—> La population étrangère est essentiellement concentrée sur les agglomérations de Pau, Bayonne, Sud Pays Basque et Mourenx.

Selon la quantité de premiers titres de séjour délivrés, le nombre d'étrangers s'installant dans le département est relativement stable.

Les titres provisoires et les titres de séjour délivrés aux réfugiés augmentent significativement depuis plus de 4 ans en raison de la hausse des demandes enregistrées au niveau national.

Les refus de délivrance de titre en 2021 se sont répartis comme suit :

- ▶ 114 refus suite à une 1ère demande ;
- ▶ 24 refus de renouvellement de titre ;
- ▶ 37 retraits de titres.

➤➤ LES RELATIONS AVEC LES ÉLUS

L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS

En 2021, le bureau des élections 64 a organisé le double scrutin concomitant des élections régionales et départementales pour environ 506 000 électeurs dans le département.

Cela représentait :

Pour les élections départementales : 125 binômes candidats sur 27 cantons au 1er tour et 54 binômes de candidats au 2ème tour ;

Pour les élections régionales : 8 listes de 207 candidats (dont 23 candidats dans le 64) en présence au 1er tour et 5 listes au 2ème tour.

Le routeur KOBA était chargé de :

- ✓ L'acheminement de plus de 2 millions de plis électoraux pour les électeurs ;
- ✓ L'acheminement de plus de 2 millions de bulletins pour les mairies sur les 2 tours des élections départementales ;
- ✓ Des mêmes quantités pour les élections régionales, et ce de façon simultanée, soit plus de 4 millions de documents électoraux au global.

→ Au niveau national, le routeur KOBA a connu de graves dysfonctionnements dans la mise sous pli et l'acheminement de la propagande aux électeurs pour les élections régionales.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, les élections départementales ont bien fonctionné même si la moitié des électeurs du département n'a pas reçu la propagande électorale des élections régionales. Les bulletins de vote sont cependant bien arrivés en mairie pour les 2 scrutins évitant toute altération de la légalité des élections.

LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET LE CONSEIL AUX ÉLUS

Dans le contexte de l'Etat d'urgence sanitaire 2021, le gouvernement a adapté le cadre juridique afin d'assurer la continuité des institutions.

Ainsi 43 000 actes ont été transmis au contrôle de légalité et près de 11 000 ont été contrôlés, grâce à la quasi-généralisation de la dématérialisation des échanges entre les collectivités locales et les services de l'État. Cette dématérialisation sera amenée à se poursuivre en 2022 en s'étendant aux autorisations d'urbanisme.

En 2021, 868 collectivités des Pyrénées-Atlantiques adhèrent au programme de télétransmission des actes soit 510 communes sur 546.

En matière de contrôle, l'activité s'est particulièrement portée sur l'organisation du temps de travail effectif des agents des collectivités locales, devant mettre fin aux régimes dérogatoires des 1607 heures annuelles pour le 1er janvier 2022.

Parallèlement à l'activité de contrôle, l'activité de conseil aux collectivités a connu une augmentation significative.

LES INSTANCES DE CONSULTATIONS ONT CONTINUÉ À ÊTRE SOLLICITÉES EN 2021

Selon les conditions sanitaires, elles ont été soit dématérialisées (consultation écrite), soit en distanciel (audio et visioconférence), soit en présentiel.

Le CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) s'est réuni 10 fois :

- ✓ 4 fois en consultation dématérialisée ;
- ✓ 1 fois en visioconférence ;
- ✓ 5 fois en présentiel.

La **CDNPS** (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites) s'est réunie 13 fois :

- ✓ 8 fois en visioconférence ;
- ✓ 5 fois en présentiel.

Pour ce qui est de la **CDAC** (Commission départementale d'aménagement commercial), celle-ci ne peut se réunir qu'en présentiel, les votes devant être exprimés à bulletin secret. Ainsi, un système mixte alliant présentiel et visioconférence a pu être organisé en mobilisant plusieurs salles en préfecture qui communiquaient entre elles par visioconférence. Tant les règles de vote que les règles sanitaires ont donc pu être respectées.

Par ailleurs, 20 enquêtes publiques et 8 consultations du public ont été organisées par le bureau de l'aménagement de l'espace dans le respect des gestes barrières. Elles ont concerné les domaines des installations classées pour la protection de l'environnement, des plans de prévention risques inondation ou risques naturels et de l'utilité publique.

4.2 DE RÉCENTES ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES

» CRÉATION DE LA DDETS (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS) :

Direction
départementale
de la cohésion
sociale (DDCS)



Unité départementale
de la direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
(UD DIRECCTE)

Au 1er avril 2021, une nouvelle direction départementale de l'État est devenue l'interlocuteur unique des usagers sur les thématiques de l'emploi, du travail et des solidarités.

Issue de la fusion de deux entités (DDCS et UD DIRECCTE), la nouvelle direction s'inscrit dans les principes de la transformation publique voulus par le Gouvernement : simplification, transversalité, performance, innovation.



LA DDETS ASSURE le déploiement des politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle, d'intégration (ex : accompagnement des réfugiés de leur hébergement à leur insertion dans l'emploi et la vie économique), de développement de l'emploi, d'accès et d'effectivité des droits (p. ex. aide alimentaire), de l'accès et du maintien dans le logement (p. ex. prévention des expulsions locatives), de l'accès et du maintien dans l'emploi (ex : participation à l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA vers l'emploi), du travail, de la politique de la ville, du droit des femmes et de l'égalité, ainsi qu'une approche adaptée aux réalités du territoire.



LA DDETS PARTICIPE à développer l'emploi et les compétences (p. ex. actions de GPEC territoriales, certification professionnelle FNE-formations, CFA d'entreprises, apprentissage etc.).



LA DDETS PROTÈGE

- ✓ **Les personnes vulnérables** (SDF, majeurs protégés, femmes victimes de violence etc....) et les personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- ✓ **Les actifs** en assurant l'application des dispositions légales et conventionnelles relatives aux conditions de travail et d'emploi, en portant à l'attention de l'autorité compétente les déficiences et les abus qui ne sont pas spécifiquement couverts par les dispositions légales existantes et en contribuant à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (inspection du travail) ;
- ✓ **Les acteurs économiques**, en luttant contre le travail illégal et les fraudes au détachement (inspection du travail).



LA DDETS SOUTIENT le maintien dans l'emploi en accompagnant l'adaptation de l'activité, (p. ex. activité partielle, plans de sauvegarde de l'emploi...) ; le développement et la performance sociale, économique, sanitaire et environnementale des acteurs socio- économiques du territoire, en cohérence avec les orientations des filières stratégiques et les mutations économiques.



LA DDETS ASSURE le contrôle de l'effectivité du droit du travail dans tous ses aspects : santé et sécurité, application du code du travail, et des conventions collectives, fonctionnement des IRP, information et conseil des salariés et des employeurs, et appui au dialogue social.



LA DDETS PARTICIPE à faire converger offre et demande d'emploi, en cohérence avec les besoins du territoire et des publics p. ex. par le déploiement des aides à l'emploi et le développement des compétences via les contrats aidés initiatives emploi ou les parcours emploi compétences, les parcours de transitions professionnelles.



LA DDETS PROMEUT l'égalité des chances et des droits, et lutte contre les discriminations (p. ex. égalité entre les femmes et les hommes).



LA DDETS PROMEUT une vision globale de parcours et d'accompagnement adapté, facilite la levée des freins à l'accès et au maintien dans l'emploi ainsi qu'à l'accès et au maintien au logement (p. ex. accompagnement des personnes sans domicile, accompagnement des publics vulnérables).

MODES D'ACTION

- ✓ Contrôle, inspection, évaluation ou enquête ;
- ✓ Ingénierie et pilotage de projets, animation et mobilisation des acteurs, voire contractualisation ;
- ✓ Information, conseil et accompagnement menés au plus près des publics concernés ;
- ✓ Gestion de signalements, d'alertes et de crises.

» CRÉATION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN (SGC) :

Ce nouveau service déconcentré de l'État à vocation interministérielle a été créé le 1er janvier 2021 dans le cadre de la réforme territoriale de l'État.

Il est chargé d'assurer les fonctions support de la préfecture, des sous-préfectures et des 3 directions départementales interministérielles, en veillant à préserver la capacité de pilotage et de management des directeurs de ces structures.



L'ambition du SGC est triple :

- ▶ Fournir une prestation dont la qualité est équivalente à celle précédemment proposée ;
- ▶ Gagner en efficacité, en lisibilité et en simplicité ;
- ▶ Permettre l'amélioration continue des processus.

Le SGC en chiffres :

Une équipe de 71 agents ;

30.000 m² de bâtiments à entretenir sur 14 sites ;

La gestion RH de proximité de 600 agents ;

Le suivi des prestations sociales de 2000 agents ;

Un budget de fonctionnement de 2,8 M€ ;

Un budget de travaux de 4 M€, en forte augmentation, notamment en raison du lancement de l'opération de rénovation énergétique du bâtiment de la DDTM à la cité administrative ;

Une flotte automobile de 129 véhicules.

➤➤ DEUX NOUVEAUX SERVICES À LA DDFIP (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES)

La DDFIP des Pyrénées-Atlantiques a accueilli deux nouveaux services au 1er septembre 2021 :

- ▶ Le Centre de Contact des professionnels de Pau compte 37 nouveaux agents, et prend en charge les appels téléphoniques et les courriels des usagers professionnels de Haute-Garonne et de Gironde.
- ▶ Le Pôle National de Soutien au Réseau des professionnels est un service d'expertise et de soutien des services des Finances. Basé également à Pau, il accueille actuellement 9 agents. En 2024, ses effectifs devraient atteindre 22 agents.



4.3 L'ÉTAT SE MODERNISE

»» DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME ANEF

Le déploiement de la plate-forme ANEF (administration numérique des étrangers en France) consiste à dématérialiser, pour les usagers comme pour les agents, tout ou partie des procédures de dépôt, d'instruction et de gestion des demandes de titres de séjour, avec l'objectif de dématérialiser l'ensemble des demandes de titre de séjour et d'accès à la nationalité française d'ici la fin 2022.

»» LANCEMENT D'UN COMPTE INSTAGRAM

Les réseaux sociaux sont aujourd'hui des outils parmi d'autres, indispensables pour diffuser et développer la communication publique.

Déjà présents sur Facebook et Twitter, les services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques ont souhaité poursuivre leur développement sur Instagram. Lancé le 1er décembre 2021, l'objectif est que ce réseau social devienne une source d'informations pour tous les utilisateurs à travers une communication plus ludique, voire artistique.

↳ Chaque semaine, photographies, stories et vidéos viendront alimenter le compte du préfet des Pyrénées-Atlantiques pour mettre en avant, la diversité des missions des services de l'État et de leurs partenaires (acteurs socio-économiques, associations, collectivités, élus, entreprises, population...).

Cette page sera également l'occasion de découvrir les coulisses des services de l'État, les différents métiers des femmes et des hommes qui les composent et de valoriser les actions menées au quotidien au service de nos concitoyens.



**Abonnez-vous, dès à présent, au compte Instagram
« Préfet des Pyrénées-Atlantiques »**

@prefet64 : <https://www.instagram.com/prefet64/>

Et rejoignez-nous également sur :



Facebook (7,2 K abonnés) : <https://www.facebook.com/Prefet64>



Twitter (9 072 abonnés) : <https://twitter.com/Prefet64>

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

2 rue Maréchal Joffre - 64 024 Pau CEDEX

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

05 59 98 24 24

